



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 17 FÉVRIER 2019 À 17H30

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg  
Salle de réunion du 9<sup>ème</sup> étage  
Convocation du 10 février 2020

**Présents** : Jacques BAUR, Yves BUR, Bernard FREUND, Robert HERRMANN, Eric KLÉTHI, Thierry SCHAAL, Xavier ULRICH

**Absents excusés** : Etienne BURGER, Justin VOGEL, Jean-Marc WILLER

**Absents** : Alain JUND, Anne-Pernelle RICHARDOT

### **8.2020 Projet d'extension de la zone d'activités ACTIVEUM à Altorf et Dachstein**

L'Etat a transmis au syndicat mixte copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension de la zone d'activités ACTIVEUM sur les bans communaux d'Altorf et de Dachstein. L'enquête publique, ouverte du 3 février au 6 mars, porte sur :

- la demande d'autorisation environnementale,
- la demande de permis d'aménager,
- la demande de modification du PLU d'Altorf.

Le syndicat mixte est consulté pour émettre un avis dans la phase d'enquête publique.

#### **Description de la demande**

Le projet porté par la Communauté de communes de la Région de Molsheim–Mutzig vise l'extension de la zone d'activités ACTIVEUM, dont une première de 20 hectares est déjà aménagée et totalement occupée. Une extension d'environ 44,22 hectares est aujourd'hui projetée dans le prolongement de la zone existante, sur les bans communaux d'Altorf et Dachstein.

Le site se situe à environ 20 km au sud-ouest de Strasbourg, à moins de 5 km de Molsheim et à environ 15 km au nord d'Obernai. Il est desservi par la RD147 (axe Duttlenheim / Ernolsheim-sur-Bruche).

L'emprise est actuellement occupée par des cultures annuelles, essentiellement céréalières ou permanentes. Aucun arbre ou arbuste n'est présent.

Une voirie interne sera créée en prolongement de la rue Blériot, une des rues principales de la zone d'activités existante. La largeur de voirie sera de 14 mètres. Elle comprendra une bande enherbée de 2 mètres de large, une chaussée de 8 mètres et deux trottoirs de 2 mètres chacun.

Aucun stationnement n'est prévu sur l'espace public.

La structure urbaine future s'inscrira dans la continuité des constructions existantes, tant en forme qu'en aspect ou volume (vocation de la zone et règlement identique à la zone existante).

30% des espaces libres seront aménagés en espaces perméables aux eaux pluviales.

Sur le plan environnemental :

Bureau du Syndicat mixte pour le SCOTERS du 17.02.2020

- le projet est impacté par le PPRI Bruche, avec un aléa faible à moyen. La cote des plus hautes eaux est de 162,1 mètres. La voirie sera rehaussée en conséquence et les rez-de-chaussée respecteront une rehausse minimale de 0,40 mètres,
- la Communauté de communes a déposé une demande de dérogation au titre du Grand Hamster : un avis favorable a été accordé par le CNPN sous réserve de compléter le projet par des mesures supplémentaires en faveur de la biodiversité. La contrainte « hamster » a été levée,
- le projet est soumis à évaluation environnementale.

### Le projet au regard du SCOTERS

Le projet est situé en dehors du périmètre du SCOTERS.

### Analyse de la demande

Le projet contribue à renforcer la vocation économique et industrielle d'un site existant. Il bénéficie par ailleurs d'une très bonne accessibilité par la route, avec la proximité de l'A35 et le futur Contournement Ouest de Strasbourg, et le rail avec les gares attenantes de Duppigheim et Duttlenheim, permettant d'optimiser l'usage des transports en commun.

Des éléments d'analyse pourraient être apportés sur le positionnement du projet, et la complémentarité de celui-ci avec les zones d'activités sur un secteur élargi allant du Piémont au sud de l'Eurométropole.

*Le bureau syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité  
Décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard des orientations du SCOTERS, le projet d'extension de la zone d'activités ACTIVEUM n'appelle pas de remarque.***

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**La transmission à la Préfecture le 17.02.2020**

**La publication le 19.02.2020**

**Strasbourg, le 19.02.2020**

  
**Le Président  
Robert HERRMANN**